



CGV – DEPOTS DE GOLDS ET GAMING GOLDS

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **GCV** ») sont celles de la société AVT ENTERTAINMENT créatrice de THE GAMING LOUNGE, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro SIREN 854000635, dont le siège social se situe 10 rue Duquesne, 69006 Lyon (ci-après dénommée « **THE GAMING LOUNGE** »), spécialisée dans la fourniture de prestations dans le domaine du gaming.

THE GAMING LOUNGE fournit à ses adhérents (ci-après les « **Adhérents** ») des produits et services (ci-après les « **Prestations** ») au sein d'un espace dédié à pratique de l'e-Sport (ci-après dénommé « **Espace e-Sport** »).

Ces Prestations sont vendues en échange de bons d'achat spécifiques à THE GAMING LOUNGE (ci-après dénommés les « **Golds** » et les « **Gaming Golds** ») que tout Adhérent doit avoir déposé sur un portefeuille virtuel (ci-après le « **Solde** »).

L'accès au salon console de jeu se fait en dehors du système de Golds à raison de 5 euros par personne et par heure.

Le présent Contrat régit les conditions de dépôt de Golds et s'applique entre THE GAMING LOUNGE et tout Adhérent effectuant un dépôt de Golds ou Gaming Golds sur son Solde (ensemble les « **Parties** »).

Tout dépôt de Golds ou Gaming Golds effectué par un Adhérent suppose l'acceptation entière et sans réserve du présent Contrat.

1. Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule et utilisé au singulier comme au pluriel dans le présent contrat et éventuelles annexes a la signification indiquée dans sa définition donnée au présent article, les termes identiques employés sans majuscule étant considéré dans leur sens courant.

« **Adhérent** » désigne toute personne ayant adhéré à l'Espace PC eSport et souhaitant effectuer un Dépôt dans le cadre des présentes.

« **Solde** » désigne le portefeuille virtuel personnel de chaque Adhérent sur lequel sont crédités les Golds et Gaming Golds déposés par l'Adhérent.

« **Compte Adhérent** » désigne le compte personnalisé créé sur la Plateforme par un Adhérent au moment de son inscription et lui permettant d'y accéder.

« **Dépôt** » désigne tout Dépôt de Golds et Gaming Golds effectué par un Adhérent sur son Solde dans les conditions du Contrat.

« **Espace e-Sport** » désigne l'espace dédié à la pratique de l'e-sport accessible sur Adhésion situé dans les Locaux de THE GAMING LOUNGE, dans lequel les Adhérents peuvent bénéficier des Prestations.

« **Accueil** » désigne le poste d'accueil physique situé dans les Locaux de THE GAMING LOUNGE où un Adhérent peut déposer des Golds et Gaming Golds auprès du personnel de THE GAMING LOUNGE.

« **Locaux** » désigne le lieu physique géré par THE GAMING LOUNGE situé au 11 rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon, dans lequel se trouve l'Espace e-Sport.

« **Golds** » désigne les bons d'achat, au sens de l'article 256 Ter du Code général des impôts, que les Adhérents doivent déposer sur leur Solde, permettant d'acheter les Prestations fournies par THE GAMING LOUNGE. Ceux-ci peuvent être utilisés en échange de Sessions ou de Produits.

« **Gaming Golds** » désigne les bons d'achat, au sens de l'article 256 Ter du Code général des impôts, que les Adhérents doivent déposer sur leur Solde, permettant d'acheter certaines Prestations fournies par THE GAMING LOUNGE. Ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'en échange de Sessions.

« **Session** » désigne l'utilisation par un Adhérent d'un PC ou d'une console dans l'Espace e-Sport.

« **Poste** » désigne chaque station de jeu qu'un Adhérent peut occuper lors d'une session. Un poste peut être un PC ou une des différentes consoles proposées par THE GAMING LOUNGE.

« **Pack** » désigne les packs comprenant un nombre prédéfini de Golds et Gaming Golds pouvant être déposés sur leur Solde par les Adhérents. Ceux-ci peuvent ensuite être utilisés en échange de Sessions et/ou de Produits. Les Golds et Gaming Golds acquis via un Pack n'expirent pas dans le temps.

« **Day Pass** » désigne une formule de dépôt de Golds et Gaming Golds, qui n'est utilisable par l'Adhérent que le jour de l'achat de celle-ci. Un Day Pass ne peut être obtenu qu'à l'Accueil des locaux de THE GAMING LOUNGE. Les Gaming Golds acquis via un Day Pass expirent à minuit le jour de l'obtention de celui-ci. Les Adhérents en sont informés avant chaque achat d'un Day Pass.

« **Plateforme** » désigne la plateforme web éditée par THE GAMING LOUNGE permettant de créer un Compte Adhérent, et sur laquelle tout Adhérent peut déposer des Golds et Gaming Golds, démarrer et terminer des Sessions, ainsi que commander de la nourriture ou des boissons. La Plateforme est accessible sur internet via un téléphone mobile, à l'adresse www.the-gaming-lounge.fr.

« **Prestations** » désigne l'ensemble des Produits et Services fournis par THE GAMING LOUNGE dans l'Espace e-Sport.

« **Produits** » désigne les produits alimentaires et boissons disponibles dans les locaux de THE GAMING LOUNGE, que les Adhérents peuvent commander en échange de Golds.

« **Services** » désigne les services de jeu vidéo et de streaming fournis dans l'Espace e-Sport que les Adhérents peuvent acheter en échange de Golds.

2. Informations pré-contractuelles

Conformément à la réglementation en vigueur, THE GAMING LOUNGE communique à l'Adhérent qui souhaite effectuer un Dépôt de Golds, de manière lisible et claire, les informations **y afférentes**, notamment :

- leurs caractéristiques essentielles ;
- leur prix, et les frais supplémentaires éventuels ;
- la date ou le délai de leur délivrance.

Ces informations figurent sur la Plateforme, sur la page dédiée au dépôt des Golds et seront récapitulées à l'Adhérent avant tout Dépôt.

Elles sont également portées à la connaissance des Adhérents par voie d'affichage au niveau de l'Accueil.

Ces informations comprennent la description des Prestations pouvant être achetées avec des Golds et l'indication de leur valeur en Golds.

L'Adhérent pourra solliciter THE GAMING LOUNGE pour lui demander tout renseignement complémentaire selon les délais et modalités décrites à l'article 8 des présentes. THE GAMING LOUNGE s'engage à répondre par écrit aux demandes écrites de l'Adhérent.

Avant d'effectuer un Dépôt, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des informations écrites fournies par THE GAMING LOUNGE via la Plateforme ou affichées au niveau de l'Accueil.

En conséquence, seules ces informations écrites doivent être prises en compte par l'Adhérent.

L'Adhérent s'engage à fournir des informations exactes et complètes le concernant, tout particulièrement les données nécessaires à son identification.

3. Informations relatives aux prix et frais applicables

3.1. Prix des Packs

Tout Adhérent peut déposer des Golds en achetant des Packs.

Les prix des Packs sont ceux en vigueur au jour du Dépôt. Ils sont indiqués en euros et inclus toutes les taxes applicables (TVA et toute autre taxe éventuellement applicable).

Les prix sont communiqués à l'Adhérent avant tout achat, sur la Plateforme ou par voie d'affichage au niveau de l'Accueil.

Le Dépôt pourra inclure des frais qui seront récapitulés le cas échéant préalablement au Dépôt ainsi que dans le mail de confirmation du Dépôt adressé à l'Adhérent.

Les prix tiennent compte d'éventuelles réductions, rabais, ristournes et offres qui pourraient être consentis par THE GAMING LOUNGE.

THE GAMING LOUNGE se réserve le droit de modifier le prix et/ou le contenu des Packs à tout moment.

Toutefois, les prix sont fermes et non révisables par THE GAMING LOUNGE pendant le processus de Dépôt. Le processus de Dépôt s'étend de l'ajout d'un Pack dans le panier jusqu'au paiement de celui-ci.

3.2. Erreur sur les prix

En cas d'erreur matérielle entre le prix affiché et le prix réel pratiqué par THE GAMING LOUNGE, THE GAMING LOUNGE pourra postérieurement à la confirmation du Dépôt entrer en contact avec l'Adhérent pour :

- en cas de prix réel inférieur au prix affiché : informer l'Adhérent que le prix à payer est en réalité moindre et qu'il sera facturé au prix le plus bas ;
- en cas de prix réel supérieur au prix affiché : informer l'Adhérent que le prix à payer est en réalité supérieur et demander à l'Adhérent s'il accepte de payer ce prix réel ou s'il préfère annuler partiellement ou totalement son Dépôt.

En tout état de cause, si l'erreur matérielle sur le prix d'un Pack rendait son prix dérisoire, l'une ou l'autre des Parties pourra réclamer l'annulation du Dépôt.

4. Modalités du Dépôt

4.1. Modes de Dépôt

Tout Adhérent peut déposer des Golds sur son Solde en se présentant physiquement à l'Accueil situé dans les Locaux de THE GAMING LOUNGE, ou via la Plateforme en ligne.

4.2. Procédure de Dépôt en ligne

Pour déposer des Golds, l'Adhérent doit :

1. se connecter à son Compte Adhérent sur la Plateforme via le bouton « Accès Joueur » ;
2. se rendre sur la page de Dépôt des Golds et Gaming Golds sur la Plateforme via le bouton « Créditer » ;
3. sélectionner le Pack de son choix et l'ajouter à son panier en double-cliquant dessus ;
4. entrer ses informations de carte de crédit afin de valider l'achat ;
5. valider son achat en cliquant sur le bouton prévu à cet effet ;

Une fois le Dépôt confirmé, l'Adhérent recevra un mail de confirmation permettant d'accuser la réception de celui-ci.

Les Golds et Gaming Golds déposés seront alors portés au crédit du Solde de l'Adhérent qui pourra les utiliser pour acheter des Prestations au sein des locaux de THE GAMING LOUNGE.

En toute hypothèse, THE GAMING LOUNGE se réserve le droit de ne pas créditer le Solde de l'Adhérent pour tout motif légitime, notamment lorsque le paiement du prix total, frais supplémentaires éventuels compris, du Dépôt n'a pas été effectué par l'Adhérent ou que son paiement a été rejeté par l'organisme gérant son moyen de paiement.

5. Paiement

5.1. Modalités de paiement

Tout paiement est effectué en une seule fois par carte bancaire, ou par tout autre moyen de paiement admis par THE GAMING LOUNGE.

5.2. Factures

Une fois le paiement effectué, l'Adhérent recevra - s'il le souhaite - une facture libellée à son nom détaillant son achat.

L'Adhérent accepte que les factures lui soient communiquées sous un format électronique, par envoi d'un courriel ou SMS et/ou par mise à disposition sur son Compte Adhérent.

5.3. Défaut de paiement

Tout défaut de paiement autorisera THE GAMING LOUNGE à se prévaloir d'une inexécution contractuelle l'autorisant à annuler le Dépôt, selon les modalités prévues à l'article 9 des présentes.

6. Délivrance des Golds et Gaming Golds

THE GAMING LOUNGE délivrera les Golds et Gaming Golds immédiatement à compter de la validation de son achat par l'Adhérent, en créditant le Solde de celui-ci du nombre de Golds et Gaming Golds déposés.

L'Adhérent est expressément informé que cette opération pourra être retardée pour des raisons techniques, telles qu'indisponibilité ou ralentissement temporaire de la Plateforme, sans que la responsabilité de THE GAMING LOUNGE ne puisse être engagée ni qu'un remboursement ne puisse être exigé. Dans ce cas, THE GAMING LOUNGE en informera l'Adhérent.

En toute hypothèse, le Solde de l'Adhérent ne sera crédité qu'à compter de l'encaissement effectif du prix du Dépôt.

Golds et Gaming Golds acquis via un Pack n'expirent pas dans le temps.

Les Gaming Golds acquis via un Day Pass expirent à minuit le jour de l'obtention de celui-ci. A défaut d'utilisation dans ce délai, les Gaming Golds ne pourront plus être utilisés et leur montant ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par THE GAMING LOUNGE.

7. Droit de rétractation

Le droit de rétractation n'étant pas applicable aux Prestations fournies par THE GAMING LOUNGE, il ne peut s'appliquer au Dépôt réalisé par l'Adhérent.

En effet, conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, les Services sont exclus du champ d'application du droit de rétractation en ce qu'ils relèvent de prestations d'activités de loisirs devant être fournis à une date.

Par ailleurs, l'achat des Produits dans les Locaux de THE GAMING LOUNGE étant toujours réalisé électroniquement, aucun droit de rétractation ne saurait être appliqué à l'achat de Produits.

8. Service Client - Réclamation

L'Adhérent peut contacter THE GAMING LOUNGE par le biais à l'adresse e-mail indiquée en tête des présentes pour tout renseignement sur le Dépôt de Golds et Gaming Golds, sur les Prestations, ou pour toute réclamation afférente à un Dépôt réalisé.

Le service client de THE GAMING LOUNGE est ouvert de 10h à 19h du Mardi au Samedi.

L'Adhérent pourra également se rendre à l'Accueil aux heures d'ouvertures des Locaux de THE GAMING LOUNGE pour toute demande de renseignement.

THE GAMING LOUNGE fera de son mieux pour répondre :

- dans les meilleurs délais aux demandes de renseignement ;
- sous 5 jours ouvrés aux réclamations.

9. Annulation d'un Dépôt – Résolution

Tout Dépôt est définitif à compter :

- de sa réalisation par l'Adhérent lorsqu'il est effectué physiquement à l'Accueil situé dans les Locaux de THE GAMING LOUNGE ;
- de sa confirmation par l'Adhérent sur la Plateforme lorsqu'il est effectué en ligne.

Toutefois, un Dépôt pourra être annulé :

- par THE GAMING LOUNGE, en cas de non-paiement par l'Adhérent ou de résiliation de son Adhésion à l'initiative de THE GAMING LOUNGE ;
- par l'une ou l'autre des Parties en cas de survenance d'un cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes.

En cas d'annulation par THE GAMING LOUNGE, l'Adhérent en sera informé dans un délai raisonnable suivant la constatation de l'un des cas pré-cités soit par le biais de la Plateforme, soit par e-mail.

Toute annulation donnera lieu le cas échéant au remboursement intégral de l'Adhérent.

Aucun remboursement ne sera effectué par THE GAMING LOUNGE en dehors des cas pré-cités, et notamment en cas de non-utilisation des Golds ou Gaming Golds par l'Adhérent dans le délai prévu à l'article 6.

10. Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation due au titre du présent Contrat, qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure tel que reconnu habituellement par la jurisprudence et les tribunaux français, ou à une cause extérieure, tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive : grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, intempéries, épidémies, dégâts des eaux, incendies, attentats, catastrophes naturelles, conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, restrictions gouvernementales ou légales, interruption des réseaux électriques ou de télécommunication, DOS, DDOS, interventions programmées ou saisies par la justice.

Dans un tel cas, les obligations nées au titre des présentes seront suspendues.

Si un tel cas de force majeure, cas fortuit ou cause extérieure se poursuit pendant plus d'un (1) mois, le Dépôt sera annulé, et donnera lieu le cas échéant à remboursement intégral des sommes versées par l'Adhérent.

11. Données à caractère personnel

Certaines données à caractère personnel des Adhérents sont traitées par THE GAMING LOUNGE dans le cadre des Dépôts.

THE GAMING LOUNGE est responsable du traitement de ces données.

Les informations relatives à ces traitements figurent dans la Politique de Confidentialité de THE GAMING LOUNGE mise à disposition sur la Plateforme sous le lien suivant :

12. Dispositions finales

12.1. Modification du Contrat

Le Contrat applicable est celui en vigueur au moment du Dépôt par l'Adhérent.

En cas de modification du Contrat par THE GAMING LOUNGE, la nouvelle version s'appliquera aux Dépôts effectués à compter de leur entrée en vigueur.

Il appartient donc à l'Adhérent de consulter le Contrat en vigueur avant tout Dépôt en vigueur et de l'accepter formellement.

12.2. Traduction du Contrat

En cas de rédaction des présentes en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

12.3. Conservation du Contrat

THE GAMING LOUNGE assure la conservation du Contrat conclu avec l'Adhérent dans les conditions de l'article L. 134-1 du Code de la Consommation.

12.4. Convention de preuve

Les Parties reconnaissent une valeur probante aux données informatisées échangées entre elles par tout moyen électronique et notamment par le biais de la Plateforme.

L'Adhérent reconnaît expressément :

- la valeur contractuelle et la validité de toute acceptation réalisée depuis la Plateforme, une fois qu'il y est connecté ;
- l'opposabilité de toute action réalisée depuis la Plateforme, une fois qu'il y est connecté ;
- que les journaux de connexion de la Plateforme font foi entre les Parties.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de THE GAMING LOUNGE dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme des preuves des communications intervenues entre les Parties.

12.5. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du Contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

12.6. Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations du Contrat n'entraînera pas l'annulation des présentes dans leur ensemble, à moins que la stipulation litigieuse ne puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, ou que son annulation remette en cause l'équilibre générale du Contrat.

12.7. Loi applicable et attribution de compétence

Le présent Contrat est soumis à la loi Française.

Toutes difficultés d'interprétation, d'exécution et tous différends relatifs aux présentes devront en premier lieu faire l'objet d'une tentative de résolution amiable entre l'Adhérent et THE GAMING LOUNGE.

- **Médiation avec l'Adhérent**

En cas de litige persistant qui n'aurait pas pu être réglé directement entre l'Adhérent et THE GAMING LOUNGE, l'Adhérent dispose du droit de recourir gratuitement au médiateur de la consommation auquel adhère THE GAMING LOUNGE, aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Nom du médiateur choisi par THE GAMING LOUNGE : **Victor THERMAC**

Par courrier : 11 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

Par mail : contact@the-gaming-lounge.fr

Par téléphone : 09 81 29 50 39

Une résolution des différends pourra également être recherchée par le biais de la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission Européenne :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

- **Litige persistant**

En cas de litige persistant après recours à la médiation, l'Adhérent ayant la qualité de consommateur pourra saisir, en vertu de l'article R. 631-3 du Code de la consommation, l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, ou la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.